

Procès-Verbal

Séance du 14 Décembre 2023

L' an 2023, le 14 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 07/12/2023, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire.

Etaient Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine, RANDANNE Caroline,
MM : BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Etai(en)t Absent (s) : Absent(s) : MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis, MILLIROUX Julien

A été nommé(e) secrétaire : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Quorum : 6 présents sur 9 afférents au Conseil municipal

Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la dernière séance
- Mise en Place de la Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle
- Retour de mise à disposition au SIEG
- Classement Voies Communales
- Travaux 2024 : Subvention FIC 2024
- Rapport d'activité du SMCTOM 2022
- Retour Réunions Intercommunales
- Questions Diverses

DÉLIBÉRATIONS :

n°2023_050 - Actualisation du Classement des Rues, Voies et Places de la commune de Vernines

Madame le Maire rappelle que les caractéristiques de certaines voies de la commune sont devenues, de part leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique et inversement, et qu'il y a lieu d'actualiser le classement des rues, voies et places communales.

Madame le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'actualiser le classement de la voirie communale tel que défini dans la liste ci jointe
- **précise** que la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales envisagé ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique
- **demande** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière
- **autorise** le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Après réception en Sous-Préfecture d'Issoire, le 18/12/2023

Après mise en ligne, le : 19/12/2023

n°2023_051 - Travaux 2024 : Demande de Subvention FIC 2024

Madame le Maire rappelle le programme de travaux projeté en 2024 au titre du Fonds des Initiatives Communales (FIC) 2023-2026.

Madame le Maire présente les devis estimatifs des travaux :

- Réfection et Isolation de l'Ancienne Mairie École pour un montant de 75 729,07 € HT, soit 90 874.88 € TTC

- Réfection de Voirie Communale pour un montant de 12 540,00 € HT, soit 15 048.00 € TTC

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FIC 2024 sur les deux projets.

Le plan de financement prévisionnel du programme s'établit comme suit :

DEPENSES INV.

Travaux sur Bâtiment 75 729.07 €HT

Travaux sur Voirie 12 540.00 €HT

Aléas et Imprévus (10%) 9 000.00 €HT

TOTAL DEPENSES INV. 97 269.07 €HT

RECETTES INV.

FIC 2024 sollicité 38 907.63 €

DETR 2024 sollicitée 22 718.72 €

Region 2024 sollicitée 15 145.81 €

Autofinancement de la Commune 20 496.91 €

TOTAL RECETTES INV. 97 269.07 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux de voirie projeté en 2024 tel qu'exposé ci-dessus,
- Demande à Madame le Maire de déposer une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du FIC-programme 2024,
- Approuve le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Après réception en Sous-Préfecture d'Issoire, le 18/12/2023

Après mise en ligne, le : 19/12/2023

n°2023_052 - Retour de mise à disposition TE 63

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise à disposition par erreur au SIEG TE 63 du bien 2012-09 bis concernant les travaux d'éclairage de l'école.

Madame le Maire propose de mettre fin à la mise à disposition et d'intégrer ce bien dans le patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **de mettre fin** à la mise à disposition du bien 2012-09 bis, Éclairage école + chaufferie,
- **de donner** pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente décision.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)
Après réception en Sous-Préfecture d'Issoire, le 18/12/2023
Après mise en ligne, le : 19/12/2023

QUESTIONS DIVERSES :

→ Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 21/11/2023
à l'unanimité

→ Population INSEE

Au 1er Janvier 2024, la population INSEE de la commune sera de 438 habitants

→ Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Conseil Municipal valide la mise en place d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à hauteur de 50% du plafond autorisé, versée en un versement unique avant le 30 juin 2024, afin de la présenter au prochain Comité Social Territorial.

→ SMCTOM

Présentation du rapport 2022

→ Communication Municipale

Le Conseil Municipal valide la contractualisation, pendant 3 ans, avec l'application Panneau Pocket afin d'informer et alerter les habitants.

Séance levée à: 22:30

Procès-Verbal arrêté le 08/01/2024

Le Président
BONY Martine, Maire



Le Secrétaire
Mme BEAUDONNAT Sandrine

